



Cinquante-deuxième session
Point 93 de l'ordre du jour

Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Depuis la publication du document A/52/388 daté du 24 septembre 1997, des renseignements supplémentaires ont été communiqués par les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Nouvelle-Zélande.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

2. Dans une note verbale datée du 26 septembre 1997, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies a de nouveau informé le Secrétaire général (voir A/52/388, par. 9), qu'au cours de l'exercice 1996-1997, le Royaume-Uni avait accordé au total 41 bourses à des étudiants originaires de territoires sous administration britannique, à savoir : Anguilla (2); Bermudes (21); îles Caïmanes (12); îles Vierges britanniques (1); Montserrat (3); Sainte-Hélène (1); et îles Turques et Caïques (1).

Nouvelle-Zélande

3. Dans une note verbale datée du 30 septembre 1997, la Mission permanente de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que dans le cadre de l'Overseas Development Assistance Study Awards Scheme de la Nouvelle-Zélande, deux bourses (l'une au niveau secondaire et l'autre au niveau supérieur) avaient été accordées à des étudiants originaires de Tokélaou en 1997. En outre, six bourses de formation avaient été accordées à des étudiants originaires de la Nouvelle-Calédonie.